

ÉCOUTE TON CORPS

Être bien, ça s'apprend



ENTENTE entre un consultant et un client de l'école *Écoute Ton Corps*

Date :

Nom du client :

Adresse :

Téléphone (R) :

Téléphone (T) :

Objectifs des consultations

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'une démarche en relation d'aide. Elle favorise l'apprentissage et le développement de votre autonomie en vous aidant à atteindre graduellement les objectifs que vous aurez fixés lors de notre première consultation. Ce cheminement a pour objectif premier de vous permettre d'améliorer votre qualité de vie et d'instaurer un bien-être personnel. Il est important que vous soyez conscient que ce n'est pas une psychothérapie qui permet de gérer les situations de crise ou de soigner les différentes formes de pathologies psychologiques.

Lors de la première consultation d'une durée de 1 h 30, je vous aiderai à :

- identifier le cœur du problème dans la situation qui vous préoccupe;
- devenir conscient de l'impact de cette problématique dans tous les autres domaines de votre vie;
- clarifier la cause de la difficulté rencontrée;
- définir précisément le but précis que vous voulez atteindre dans cette situation;
- identifier les obstacles qui vous empêchent d'atteindre votre objectif;
- déterminer une action concrète pour vous aider à atteindre graduellement votre objectif.

S.V.P., écrire quels sont les buts que vous voulez atteindre lors de nos consultations :

.....
.....
.....

Cette structure de consultation s'adresse à vous, si vous désirez améliorer votre qualité de vie en développant vos ressources personnelles. Il est essentiel que vous ayez la capacité et la volonté de faire une démarche structurée favorisant l'apprentissage de votre autonomie.

Je ne peux vous promettre de résultats spécifiques puisque ceux-ci dépendent de votre motivation et de votre degré d'investissement. Cependant, si je réalise en cours de route que cette démarche ne vous apporte pas de mieux-être, je tenterai de vous orienter vers d'autres ressources mieux adaptées à votre besoin. Dans le même ordre d'idée, je vous demande de m'informer si vous constatez que cette démarche n'améliore pas votre qualité de vie.

Ce type d'accompagnement ne remplace pas une consultation médicale et je ne peux pas établir de diagnostic médical ou psychologique.

ENTENTE entre un consultant et un client de l'école *Écoute Ton Corps*

Nombre et coût des consultations

Les consultations peuvent avoir lieu soit à mon cabinet, soit par téléphone ou par Skype.

Après la première consultation, nous nous entendrons sur le nombre et le rythme des consultations d'une heure, nécessaires à l'atteinte de votre objectif. Toutefois, cet engagement peut être annulé à tout moment selon la volonté de l'une ou l'autre des parties. Les consultations qui n'ont pas lieu ne sont pas dues.

Je facture mes services selon le tarif horaire établi par l'école *Écoute Ton Corps*, soit :

- 60 € pour une consultation de 1 h
- 80 € pour une consultation de 1 h 30
- 100 € pour une consultation de 2 h

Si la consultation a lieu par téléphone ou par Skype, le règlement de la consultation doit être fait le jour même de la consultation, soit par PayPal ou Interac. Si vous souhaitez payer par chèque, celui-ci doit être envoyé par la poste à l'avance afin que je le reçoive au plus tard à la date prévue pour notre consultation.

Mes engagements

- Il n'est pas opportun de donner des conseils par courriel. De ce fait, si vous avez besoin de soutien entre les consultations, il est préférable de prendre un rendez-vous avec moi.
- Je n'établis aucun diagnostic, ne rédige aucune prescription et ne donne aucune directive de choix de vie.
- Je respecte le code de déontologie de l'école *Écoute Ton Corps*. Celui-ci peut être consulté en tout temps sur le site Internet d'*Écoute Ton Corps* au www.ecoutetoncorps.com sous l'onglet 'Contactez-nous/Consultations'.

Vos engagements

Par cette entente, vous vous engagez à :

- être ponctuel. Si vous êtes en retard, la consultation se terminera tout de même à l'heure prévue.
- respecter vos rendez-vous. Toute consultation qui n'est pas annulée au minimum deux jours à l'avance est due.
- assumer la responsabilité des actions choisies et de leurs réalisations, car je ne peux ni les choisir, ni les réaliser à votre place. Si, après deux ou trois séances, vous n'observez pas d'amélioration significative dans votre qualité de vie, il serait préférable que nos consultations cessent.
- faire appel au médecin de ton choix si des symptômes physiques ou psychologiques dépassant le cadre de cet accompagnement apparaissent.
- ne pas cesser vos traitements médicaux qui ont pu vous être prescrits jusque-là, sans l'avis de votre médecin. Si vous les cessez, vous en assumerez l'entière responsabilité, car en tant que consultant, je ne peux pas suggérer la cessation de traitements.

Le Consultant : Mention « lu et approuvé » Lu et approuvé, le

Nom : Martine BAROUX

Le Client : Mention « lu et approuvé » Lu et approuvé, le

Nom :

En cas de litige, il est possible de communiquer avec un dirigeant de l'école *Écoute Ton Corps* en écrivant à consultant@ecoutetoncorps.com